

N°313

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JANVIER 2022



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**NOUVELLE ANNÉE,
MÊMES SCANDALES**

1

KANAKY / RWANDA / EGYPTE / TOTAL / MÉMOIRE

Le variant Omacron

Le président français devait passer le réveillon de Noël en compagnie des soldats de Barkhane à Gao, au Mali. Au passage, il devait surtout s'entretenir avec le colonel Assimi Goïta, président auto-proclamé de la transition, pour exercer de nouvelles pressions au sujet de la société militaire privée russe Wagner et du respect du calendrier électoral. Pour plus d'efficacité, Macron a tenté de faire de la rencontre un « mini-sommet » associant certains chefs d'États des pays voisins, dont le président ghanéen Nana Akufo-Addo, actuellement à la tête de la CEDEAO, et le tchadien Mahamat Idriss Déby Itono, à la tête du G5 Sahel. Détail piquant, ce dernier mène également un processus qui n'a de « transition » que le nom depuis qu'il a, à la mort de son père, pris le pouvoir par un coup d'État avalisé par la France. Mais Assimi Goïta a refusé cette configuration et l'Élysée a finalement annulé le voyage pour « raisons sanitaires ». Selon *Africa Intelligence* (22/12), l'accord entre la junte malienne et Wagner serait sur le point de se concrétiser. La France a alors été à l'initiative d'un communiqué commun (23/12) de 15 pays européens, impliqués dans la force Takuba ou la mission de coopération EUTM, pour condamner « fermement le déploiement de mercenaires sur le territoire malien », toujours nié par les autorités. Mais la menace de retrait des forces françaises et européennes ne semble plus d'actualité...

Exigence molle

À la suite du blocage du convoi de Barkhane au Burkina Faso puis au Niger à Téra en novembre dernier, le président nigérien Mohamed Bazoum a officiellement « exigé des autorités françaises qu'elles ouvrent une enquête en vue de sanctionner ceux qui ont été coupables d'actes répréhensibles », confirmant implicitement que



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doricant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** B. Godin, N. Butor, L. Dawidowicz, J.-P. Cazard, N. Maillard-Déchenans - **Image de couverture** : B. Godin. Parc du "Mwá Ka", seul espace public dédié à la culture kanak dans le centre-ville de Nouméa - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2022 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

les 3 morts et 18 blessés comptabilisés sont bien imputables aux tirs de l'armée française sur les manifestants. La ministre française des Armées, Florence Parly, a répondu dans une interview au *JDD* (18/12) que l'enquête interne avait déjà eu lieu et qu'elle avait montré que « que face à des manifestations d'une grande violence nos soldats [avaient] fait preuve de la maîtrise nécessaire et [avaient] eu la réaction adéquate ». Ce bras d'honneur diplomatique n'a suscité aucune réaction. L'« exigence » du président nigérien semblait de toute façon surtout affaire de communication intérieure et l'appel à une « sanction » indiquait qu'il se serait volontiers contenté d'une simple enquête interne à l'institution militaire et non du déclenchement d'une procédure judiciaire (dont le parquet détient le monopole). Quelques jours auparavant, il avait d'ailleurs fait arrêter pour « attroupement illégal » plusieurs militants de l'association Tournons la page (TLP) Niger, le jour de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme et du lancement de la caravane annuelle de sensibilisation au respect des droits fondamentaux. Les 11 ONG internationales (dont Survie) qui ont demandé leur libération font explicitement le lien entre ces arrestations et l'interdiction quelques jours plus tôt d'une manifestation de TLP-Niger pour protester contre Barkhane et demander justice au sujet des événements de Téra : « Il semble évident que l'Etat nigérien considère ce sujet comme une ligne rouge », écrivent-elles.

Bolloré out of Africa ?

Nous nous faisons l'écho, le mois dernier, d'un article de *Mediapart* (23/11), qui rappelait la proximité du secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, avec la famille Aponte, principale actionnaire du groupe italo-suisse MSC, qui se développe en Afrique et a « bénéficié de soutiens exceptionnels de la part de l'État français ». On apprend en décembre que c'est à ce même groupe MSC que Bolloré, englué dans une procédure judiciaire pour corruption et soumis à une concurrence de plus en plus rude, envisage de céder « ses activités de transport et de logistique africaines » (Communiqué du groupe Bolloré, 20/12) qui ont longtemps constitué la poule aux

œufs d'or. Le groupe a accordé une exclusivité à MSC pour lui faire une proposition (elle serait pour l'heure de 5,7 milliards d'euros), au détriment du groupe CMA CGM et de son partenaire émirati Abu Dhabi Ports (ADP), également intéressés. « Les discussions préliminaires entre MSC et Bolloré reçoivent la bénédiction de l'exécutif français », selon *Africa Intelligence* (21/12), qui rapporte également comment la nouvelle d'une possible cession, qui a d'abord fuité dans *Le Monde* en octobre, a provoqué un vent de panique chez certains chefs d'État africains. Bolloré, qui insiste sur ses autres activités (télévision, communication, divertissement, édition, internet), se défend de quitter l'Afrique. Si la transaction se conclut, et si l'équipe Macron-Kohler rempile en 2022, nul doute en tout cas que le groupe MSC et l'État français sauront mettre à profit une dynamique conjointe qui n'aura bien sûr rien à voir avec les traditions françaises...

Service historique de la défiance

Les promesses successives des présidents Hollande et Macron quant à la consultation des archives françaises sur le génocide des Tutsis au Rwanda n'ont pas disparu. C'est notamment le cas pour certains documents consultés par la commission Duclert, versés au Service Historique de la Défense (SHD) et en principe désormais librement accessibles aux chercheurs. Mais ces derniers, au nombre desquels le militant de Survie François Graner, se voient toujours opposer des refus catégoriques. Pourquoi ces obstacles ? Les fonds d'archives du SHD consultés par la Commission Duclert ont-ils été purgés au préalable des documents précisant les responsabilités françaises dans le génocide ? Seul l'accès à ces boîtes d'archives dans leur intégralité permettrait de lever le doute quant à l'exhaustivité des fonds du SHD que la commission a pu consulter. Mais pour le SHD, les dossiers demandés « porteraient une atteinte excessive aux intérêts protégés par la loi »...

Pour bien commencer l'année et pour compenser les retards de publication, ce numéro de janvier fait 16 pages, au lieu des 12 habituelles.

Bonne lecture !

Depuis ses débuts, le macronisme met en œuvre un choc ultralibéral assumé qui a plusieurs fois été comparé à la politique de la Première ministre anglaise des années 1980. Lorsqu'Emmanuel Macron était ministre de l'Économie, il avait explicitement chanté les louanges de la « Dame de fer » dans une émission de la BBC¹. Cette stratégie a pris de l'ampleur avec son accession à l'Élysée. Comme Thatcher en son temps, l'hyper président continue ses attaques en méprisant froidement les mobilisations sociales qui lui font face. La différence se trouve peut-être seulement dans le style de communication et le rictus hautain qui anime son visage de « premier de cordée » quand il s'agit de balayer une contradiction.

Et il y a de l'autoritarisme thatcherien aussi dans la manière qu'a eue Macron de traiter récemment les colonisés des Antilles et de Kanaky-Nouvelle Calédonie. Ainsi, le pouvoir a noyé l'archipel océanien sous les troupes pour s'assurer la supériorité en cas de confrontation lors de la troisième consultation sur l'indépendance (voir p.4). Bafouant la parole donnée de ne pas organiser ce référendum avant la présidentielle, il a ignoré les appels des indépendantistes au report du vote afin de respecter le deuil kanak pour les morts du covid. Tel un crachat à la figure, au lendemain d'un scrutin déserté par les premiers concernés, Macron a invoqué « les mots de la coutume » kanak de « respect et humilité » pour clamer la victoire de la domination française sur le peuple dont il venait justement de piétiner les valeurs.

Quelques semaines plus tôt, c'est auprès des Guadeloupéennes que le ministre des Outre-mer, Sébastien

Lecornu, était dépêché pour faire face à un mouvement de blocage. Déclenchée par l'obligation de vaccination pour les salarié.es de certains secteurs, la mobilisation émane aussi d'une colère accumulée face à des problèmes lourds dans le pays. Il s'agit tout particulièrement de l'état catastrophique du réseau de distribution d'eau, du CHU de Pointe-à-Pître brûlé en 2017 et toujours pas remis en état ou encore des prix très élevés des produits de consommation. De nombreuses personnes ont été arrêtées et lourdement condamnées lors de ce mouvement. La visite de Lecornu a tourné court,

quand il a exigé du « collectif des organisations en lutte » qu'il condamne « les violences » et ignoré la proposition de méthode et les revendications que celui-ci lui a présentées.

Les dizaines de jeunes Guadeloupéennes condamnées à de la prison purgent leur peine et il n'y a toujours pas vraiment d'eau potable au robinet du pays. Lecornu, lui, est passé à autre chose car il doit désormais s'occuper de « l'Association de soutien à la réélection d'Emmanuel Macron » qu'il a créée pour la campagne. La mort de Thatcher a été célébrée par de multiples « fêtes de rues » au Royaume-Uni. Espérons que les peuples des colonies d'outre-mer et de France hexagonale auront eux aussi l'occasion de se réjouir, même pour un moment, de la fin du macronisme.

Mathieu Lopes

1. Regards.fr, "Emmanuel Macron en flagrant délit d'apologie du thatcherisme", mars 2015.

« THATCHER EN OUTRE-MER »

Sommaire

- | | | | |
|----------|--|-----------|---|
| 2 | LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE | 7 | EGYPTE Scandale, vous avez dit scandale ? |
| 3 | ÉDITO « Barkhane vous protège » | 9 | PORTRAIT Mongo Béti, figure de la lutte anticoloniale |
| 4 | KANAKY La France en pleine reconquête coloniale | 11 | INTERVIEW Histoire(s) et présent de la Françafrique (partie 2) |
| 6 | RWANDA Un petit pas pour la justice | 15 | UGANDA L'Etat français complice de Total |

KANAKY : LA FRANCE EN PLEINE RECONQUÊTE COLONIALE

Un référendum d'indépendance sans les indépendantistes, la fin d'un processus de décolonisation quasiment sans le peuple colonisé : l'exécutif macroniste poursuit en Nouvelle-Calédonie une véritable contre-offensive impérialiste, menaçant plus de trente ans de paix dans l'archipel.

Dimanche 12 décembre, la dernière des trois consultations prévues par l'Accord de Nouméa sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie s'est conclu par un score digne d'une élection zaïroise sous Mobutu : 96,5 % des suffrages exprimés pour le « non » à l'indépendance. Un résultat à mettre en balance avec une participation en chute libre : - 41 % par rapport au précédent scrutin de 2020. Moins d'un électeur sur deux se sera déplacé pour ce vote a priori crucial, conséquence de l'appel à la non-participation lancé par le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) et l'ensemble de la mouvance indépendantiste.

Petit retour en arrière. Début septembre, deux semaines à peine après le lancement de la campagne référendaire par les différentes forces politiques locales, le Covid-19 s'introduit dans une Nouvelle-Calédonie jusque là épargnée. Malgré l'absence de statistiques officielles, chacun s'accorde à dire que les communautés océaniques, et kanak tout particulièrement, sont les plus impactées.¹ La totalité des organisations indépendantistes réclament alors le report du vote, afin de pouvoir tout à la fois assurer des débats sérieux et respecter un temps de deuil conforme aux us et coutumes autochtones. Le 9 novembre, le Sénat coutumier confirme le caractère exceptionnel de la situation en décrétant un an de « deuil kanak ». Le gouvernement français n'en tient aucun compte et maintient la date qu'il avait fixée, déjà sans l'aval des partis indépendantistes. Il montre ainsi, et ce n'est pas une surprise, l'étendue de son mépris pour l'identité et la culture du peuple premier du territoire.

Réaction automatique des indépendantistes qui se regroupent dans un Comité stratégique de non-participation et appellent électeurs et électrices à s'abstenir « pour ne pas cautionner un scrutin tronqué d'avance

et une politique coloniale qui mènera assurément notre pays dans une impasse » (conférence de presse du 18/11/21). Seuls les loyalistes (ainsi que se nomment les anti-indépendantistes sur place) vont donc mener campagne pour ce vote sans suspense. Une campagne insignifiante, marquée uniquement par l'affaire des clips électoraux des « Voix du non » : de courts dessins animés soi-disant humoristiques représentant des Kanak et des Wallis-et-Futuniens simples recevant la « bonne parole » (anti-indépendantiste bien sûr) par le biais d'une voix off à l'accent français impeccable. Un racisme flagrant qui a suscité un tollé même au-delà du camp indépendantiste et en dit long sur l'état d'esprit détestable qui règne encore chez un certain nombre d'Européens de Nouvelle-Calédonie.

Une consigne indépendantiste suivie

L'unique inconnue de ce scrutin mutilé était donc le taux d'abstention. Sans surprise, celui-ci a été très fort dans le monde kanak (on ne compte plus les tribus sans un seul votant) mais, tout comme le « oui » lors des précédents votes, il a dépassé les frontières de la seule communauté autochtone. Après avoir progressé fortement entre les scrutins de 2018 et 2020, l'indépendantisme s'est exprimé cette fois-ci dans une « démonstration de résistance passive » (*Le Monde*, 13/12/21). A l'issue de cette vague de référendums, malgré trois succès du « non », c'est paradoxalement la revendication indépendantiste, aujourd'hui clairement incontournable, qui sort renforcée.² C'est d'autant plus remarquable que ceux qui rêvaient de « purger » l'indépendance bénéficiaient de moyens (institutionnels, médiatiques, financiers...) autrement plus importants que ceux dont disposent les forces indépendantistes.

La probabilité d'une victoire indépendan-

tiste a été prise très au sérieux au plus haut niveau de l'État. Ce que démontre son net changement de cap depuis le référendum de 2020 (qui avait vu le « oui » à l'indépendance échouer de moins de 5000 voix) et notamment les passages en force successifs sur la question de la date du référendum. Sébastien Lecornu, ministre de l'Outre-mer, a d'ailleurs quasiment vendu la mèche les jours suivant le vote en se disant favorable au lancement des discussions sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie... après l'élection présidentielle de 2022 ! Exactement ce que réclamaient, dès le début, les indépendantistes. Pourquoi avoir du coup précipité ainsi le calendrier, si ce n'est pour ne pas laisser au « oui » à l'indépendance le temps de gagner encore du terrain ? L'exécutif macroniste avait déjà auparavant multiplié les actes forts contre le processus de décolonisation, le Premier ministre Jean Castex allant jusqu'à affirmer devant le Sénat, par deux fois en à peine plus d'un an, son « souhait fort que le choix des Calédoniens soit celui de la France ». La prétendue neutralité de l'État, de mise depuis plus de trente ans, a volé en éclats.

Macron, colon en chef

Le discours de victoire hors-sol du Président de la République, prononcé à l'issue de la consultation, s'est inscrit dans cette véritable contre-offensive coloniale : Macron, en saluant « la volonté exprimée par la majorité des Calédoniens (sic) de rester dans la République » et en survendant le pseudo-succès de la Nouvelle-Calédonie française, nous a offert un modèle de propagande impérialiste. Le chef de l'État y célèbre la « chance inestimable » que représente la présence des Kanak dans la « communauté nationale », une déclaration d'un cynisme absolu alors qu'il vient d'organiser un référendum sur l'avenir de ce peuple pour ainsi dire sans lui. Plus loin, il évoque « la nécessaire réduction des inégalités qui fragilisent l'unité de l'archipel », oubliant bien évidemment que le maintien de la tutelle colo-

1. Charles Wea, envoyé du FLNKS à l'ONU, va même jusqu'à avancer que 70 % des morts liés à la pandémie sont kanak (*Mediapart*, 12/12/2021).

2. Seulement 41,07 % du corps électoral appelé ce 12 décembre a voté « non », soit 5783 voix de moins qu'en 2020. Pas de quoi pavoiser donc.



Panneaux électoraux à Koné, province Nord (12/2021). Sans les affiches indépendantistes... (Photo B. Godin)

niale est la source première des injustices qui sévissent en Nouvelle-Calédonie et dont les Kanak sont, de très loin, les premières victimes (*Basta*, 14/12/21).

Macron termine en claironnant : « La France est fière d'être votre Patrie. Elle renouvelle ce soir, pour vous, son engagement à vous protéger, à vous accompagner, quelles que soient les circonstances. » Un « quelles que soient les circonstances » qui résonne péniblement alors que Macron s'acharne à perpétuer près de 170 ans de domination française. Quant à la protection promise, elle a récemment pris la forme d'un déploiement d'une véritable armada dans l'archipel, soi-disant pour sécuriser le scrutin : plus de 2000 policiers et militaires venus s'ajouter aux quelques 1400 déjà en poste. Une mesure, inutile au vu du calme absolu qui a régné le jour du référendum, qui prouve que le gouvernement a pleinement conscience qu'il joue avec le feu en Nouvelle-Calédonie. Et qui envoie un message, à peine voilé, que les colonisés du monde entier connaissent bien : nous avons les moyens de vous mater.

Noyer (toujours plus) les Kanak

Fort de trois référendums « victorieux », les leaders anti-indépendantistes, ragaillardis par leur symbiose retrouvée avec l'État, veulent croire que le maintien du territoire dans la France est désormais acquis et annoncent même vouloir demander à l'ONU que la Nouvelle-Calédonie soit retirée de la liste des territoires « non-autonomes », c'est-à-dire à décoloniser. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux ont confirmé pendant la campagne vouloir en finir avec le gel du corps électoral.

Celui-ci, mis en place par l'Accord de Nouméa, est une revendication constante des Kanak depuis quarante ans. Il a été pensé pour

contrebalancer les effets de la colonisation de peuplement qui a mis le peuple autochtone en minorité dans son propre pays à partir des années 60. Le refus de restreindre le corps électoral était déjà la principale raison des boycotts indépendantistes de 1984 et 1987, en plein cœur des « Événements », ces années de quasi guerre civile et coloniale. C'est dire le caractère fondamental et explosif de cette question. En prétendant inscrire sur les listes spéciales jusqu'à 40 000 personnes (la plupart françaises) venues s'installer récemment sur le territoire, les loyalistes cherchent à entériner une colonisation de peuplement d'une ampleur sans précédent et à noyer plus que jamais le peuple originel – autour de 112 000 personnes, 41 % de la population totale en 2019.

Après avoir exulté sans retenue au soir du 12 décembre, l'exécutif et les loyalistes ont désormais beau jeu d'appeler au dialogue et au rassemblement du peuple calédonien tout entier. Ils ont bel et bien saboté l'un comme l'autre en ne saisissant pas la chance exceptionnelle que leur offrait l'Accord de Nouméa (pourtant signé par eux en 1998) et en refusant constamment de reconnaître les justes aspirations du peuple kanak. Tous deux accueillent désormais la fin programmée de cet accord de décolonisation avec un soulagement affiché, tandis que les indépendantistes entendent bien le mener jusqu'à son véritable terme : la pleine souveraineté. « L'État reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation » certifiait l'Accord.

Entre dialogue et lutte

Côté indépendantiste, les responsables ont déserté les plateaux de télé le soir du (non) vote et ils ont assuré depuis le service

minimum en terme de communication aux médias. À peine ont-ils confirmé qu'ils contesteront les résultats du 12 décembre, ce qui ne devrait pas changer grand-chose : le gouvernement français a pris soin de vérifier la légalité du processus – sans jamais bien sûr interroger sa légitimité. Par ailleurs, l'ensemble des organisations indépendantistes a refusé de discuter avec Sébastien Lecornu au lendemain du scrutin et a d'ailleurs fait savoir qu'il n'engagerait aucune négociation avec des représentants de l'État avant les échéances électorales de 2022.

Confrontés à une opération de reconquête coloniale inédite depuis la terrible décennie 1980, les Kanak et leurs alliés souhaitent pourtant très majoritairement maintenir le dialogue dont ils n'ont cessé d'être les seuls promoteurs sincères. Mais ils ont prouvé qu'ils ne renonceront pas, quoi qu'il arrive, à leur droit à l'autodétermination et à une réelle décolonisation. Poussés par une jeunesse qui a montré lors des référendums de 2018 et 2020 sa forte capacité de mobilisation, ils ne peuvent exclure la nécessité d'un possible retour à une lutte de terrain, mais craignent plus que quiconque la reprise d'affrontements durs, n'oubliant pas que les Kanak sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut aux « Événements ».

Le poids qui pèse sur le peuple premier de Nouvelle-Calédonie est donc énorme et explique en grande partie le temps de réflexion que les indépendantistes s'octroient actuellement.³ Pour se sortir de cette situation apparemment inextricable, ils chercheront à s'appuyer sur les membres des autres communautés de l'archipel désireux de réellement construire le « destin commun » promis par l'Accord de Nouméa, cette part non négligeable de la population non-kanak que ne représente pas l'extrême-droite coloniale locale. Mais ils auront également besoin d'un véritable front de soutien à l'extérieur, et tout particulièrement au sein de la puissance administrante. Ces dernières semaines, un grand nombre d'initiatives militantes ont vu le jour dans l'Hexagone en appui au mouvement indépendantiste. Cette mobilisation doit maintenant se poursuivre. Avec ce mot d'ordre simple : ne laissons pas les Kanak seuls face à l'État français et ses sbires.

Benoît Godin

3. « Nous travaillons en interne jusqu'en mars », a précisé Louis Mapou, premier indépendantiste à la tête du gouvernement local depuis 1984 (*Les Nouvelles calédoniennes*, 23/12/2021). C'est en mars que doit se tenir le prochain congrès du FLNKS.

GÉNOCIDE DES TUTSIS : UN NOUVEAU PETIT PAS POUR LA JUSTICE

Deux ans après la condamnation à perpétuité par la cour d'assises de Paris en appel de Tito Baharira et Octavien Ngenzi, anciens bourgmestres de la Commune de Kabarondo (Rwanda), pour crime de génocide et crimes contre l'Humanité, s'est déroulé du 22 novembre au 16 décembre 2021 le procès de Claude Muhayimana.

Visé par un mandat d'arrêt international depuis décembre 2011 et malgré l'avis favorable de la Cour d'Appel de Rouen pour son extradition (avis annulé par la Cour de cassation en 2012) puis de Paris (avis annulé par la Cour de cassation en 2014), l'accusé a été renvoyé devant la cour d'assises de Paris en novembre 2017. Il aura fallu 10 ans pour qu'il soit enfin jugé pour ses actes, en décembre 2021. Le refus d'extrader de la justice française s'appuie sur la non intégration des peines pour ces crimes dans le code pénal rwandais d'avant 1994, même si le Rwanda, en signant la Convention contre les crimes de génocide en 1975, s'engageait à les réprimer. Pour les rescapés et leurs familles ce refus est intolérable, il allonge considérablement les délais de jugement. D'autant qu'on peut remarquer non sans ironie que cela n'a pas empêché l'extradition de plusieurs hommes accusés de génocide vers le TPIR... créé en novembre 1994.

Des témoignages accablants

La pandémie Covid 19 ayant repoussé deux fois la venue des témoins vivant à l'étranger, le choix a été fait de tenir le procès en recourant plus que dans les procès précédents à des auditions en visioconférence tant depuis le Rwanda, l'Ouganda, l'Italie, Auxerre, ou Toulouse, avec une très bonne qualité technique d'après les parties civiles présentes.

Alors qu'il était chauffeur d'une guest-house à Kibuye (ouest du Rwanda) en 1994, M. Muhayimana est accusé d'avoir « aidé et assisté sciemment », entre avril et juillet, des gendarmes et des miliciens en assurant leur transport sur des lieux de massacres, notamment dans les régions de Kibuye (72.000 victimes estimées) et Bisesero (50.000 victimes estimées). Un témoin a précisé que quand le

véhicule de M. Muhayimana partait vers l'Est, on savait qu'ils allaient « travailler », c'est à dire « tuer ». C'était le seul travail de l'époque. De plus, ce véhicule était le seul à transporter des militaires et des civils armés de fusils et de grenades. Cette audition a mis en lumière la tentative de l'accusé de faire pression sur le témoin en parlant de manipulation des témoins à charge : il a avoué lors d'une audience avoir fait contacter le témoin par un tiers pour l'influencer.

Des témoignages poignants ont été entendus lors de ces semaines d'audience, faisant approcher l'horreur des humiliations et tortures subies ces jours-là, souvenirs aussi de la résistance des réfugiés du Home Saint Jean ou encore des familles des tueurs venant détrousser les victimes ou bien se partageant leurs parcelles. A l'issue de près de quatre semaines de procès et de longues auditions d'une cinquantaine de témoins, le ministère public a demandé aux jurés de la cour d'assises « de le déclarer coupable de s'être rendu complice de génocide et complice de crimes contre l'Humanité pour les massacres des collines de Kibuye, Gitwa, Bisesero et de l'école de Nyamishaba ».

Soutiens politiques et militaires français

Le 5 avril 2019, le président Macron s'engageait à « doter la justice de moyens nécessaires pour juger les personnes suspectées de génocide vivant en France ». Depuis, quelques poursuites ont été initiées par le parquet alors que précédemment seuls des rescapés ou des ONG déposaient plainte. C'est un progrès notable. Depuis la loi du 22 mai 1996, il est possible de le faire dès lors que l'intéressé se trouvait sur sol français. L'OFPPRA, après de sombres années qui avaient permis l'accueil de nombreux génocidaires, a appliqué le code d'entrée sur sol

français et a exclu de l'asile « les personnes qu'on aura des raisons de penser...qu'elles ont commis un crime contre la paix, crime de guerre ou crime contre l'Humanité », désignant ainsi comme suspects de génocide des dizaines de ressortissants rwandais. Cependant ces décisions n'ont jamais été suivies par l'ouverture d'une instruction judiciaire par le parquet.

L'accusé ayant demandé l'appui du général Sartre auprès de l'OFPPRA puis du préfet de Rouen pour obtenir le droit d'asile politique, le président du Tribunal a souhaité que le premier soit entendu. Le militaire n'a pas voulu abandonner un ancien « collaborateur » comme les harkis l'avaient été. On ne peut s'empêcher de constater les soutiens d'hommes politiques ou de militaires français apportés à des personnes mises en cause pour crimes de génocide. L'audition du général Sartre a permis quelques questions sur les liens tissés dès le début de l'opération Turquoise avec les Rwandais qui étaient en train de commettre le génocide et qui ont servi de guide, de contact ou de chauffeur. Le Tribunal a entendu que les instructions données au général et à ses hommes étaient sciemment erronées sur la situation, mentionnant des combats inter-ethniques et non un génocide, alors que la hiérarchie militaire et le chef de l'État étaient parfaitement au fait de ce qui se passait au Rwanda en 1994. Les plus hauts responsables français politiques et militaires d'alors encore en vie seront-ils un jour mis en cause devant la justice de la République ?

Verdict rendu : 14 ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité pour son rôle en 1994 lors de l'extermination des Tutsis du Rwanda.

Laurence Dawidowicz

EGYPT PAPERS : SCANDALE, VOUS AVEZ DIT SCANDALE ?

Fin novembre, le média d'investigation Disclose révélait la complicité de la France dans les crimes de l'État égyptien, notamment dans le cadre de l'opération secrète Sirli en cours depuis 2016. Mais les réactions officielles françaises sont loin d'être à la hauteur de l'ampleur du scandale.

Depuis le coup d'État du maréchal Abdel Fattah Al-Sissi en juillet 2013, la France s'est illustrée parmi les puissances occidentales par un soutien sans faille au régime du dictateur égyptien, malgré l'accumulation de preuves concernant ses exactions. Ce soutien s'est notamment traduit par une coopération militaire continue et des ventes d'armes, des véhicules blindés Renault Truck Defense fin 2013 (Cf. Le rapport « Egypte. Des armes françaises au cœur de la répression », Amnesty International, septembre 2018) aux 30 avions de chasse Rafales vendus en mai 2021 pour 3,95 milliards d'euros.

Mais une grosse pièce estampillée « confidentiel défense » vient s'ajouter au lourd dossier de la complicité française à la dictature d'Al-Sissi. Le média d'investigation en ligne Disclose, en collaboration avec *Télérama* et le magazine Complément d'enquête (France 2), a dévoilé fin novembre plusieurs centaines de documents militaires et diplomatiques, transmis par une source anonyme. Ces documents révèlent l'existence d'une opération française secrète dans le désert égyptien, baptisée Sirli (du nom d'un petit oiseau du désert), ainsi que celle d'un système de surveillance de masse utilisé par le régime et conçu par le groupe Dassault, la société Nexa Technologies et une filiale de Thales.

Viseur français, gâchette égyptienne

Sirli est une opération clandestine de renseignement menée par l'armée française dans le désert occidental égyptien, commencée en février 2016. La mission a pour base le complexe de l'armée de l'air égyptienne à Marsa Matruh, à 300 km à l'ouest d'Alexandrie. Dix Français y sont impliqués : quatre militaires en activité (trois de la Direction du Renseignement militaire -DRM- et un de l'armée de l'air), et six anciens militaires passés dans le privé (deux pilotes et quatre analystes), qui dépendent donc d'un

statut civil.

Le principe de la mission est simple : à bord d'un avion léger Merlin III, loué par la DRM à la société luxembourgeoise CAE Aviation (grâce au budget de l'opération Barkhane), les Français survolent le désert pour repérer d'éventuels véhicules en provenance de Libye. Les informations récupérées sont ensuite transmises à la base de Marsa Matruh, d'où elles sont enfin envoyées à l'armée de l'air égyptienne.

Officiellement, cette mission s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme dans la région. Mais très vite, les militaires français s'inquiètent des dérives de la mission : la priorité des militaires égyptiens serait en réalité de s'attaquer aux trafiquants commerçant entre la Libye et l'Égypte selon un rapport de la DRM du 20/04/16, confirmé par une note du 15/08/16. Des trafiquants qui transportent de la drogue et des armes, mais aussi des cigarettes, du maquillage, de l'essence ou des céréales. Dans les faits, aucune activité terroriste n'a été observée dans cette région depuis 2017, et le trafic de drogue qui s'y déroule ne finance vraisemblablement pas de groupes terroristes selon un rapport de l'Institut européen pour la paix du 28/05/20. A l'inverse, les agents de la DRM n'ont pas le droit de se rendre là où sévissent de véritables terroristes (dont des groupes affiliés à l'Etat islamique), au Sinaï par exemple.

Les informations fournies par les Français aux Égyptiens ont ainsi servi à des bombardements contre des civils suspectés de trafic, ce que les militaires français soupçonnent dès la fin de l'année 2016. En septembre, ils en informent leur hiérarchie qui ne changera pourtant pas le cap de la mission ni ne demandera de compte aux militaires égyptiens. Au total, selon Disclose, les renseignements français ont permis au moins 19 bombardements entre 2016 et 2018, faisant potentiellement plusieurs centaines de morts.

A l'hiver 2021, rien n'indique que la mission ne poursuive pas son cours (« Opéra-

tion Sirli », Disclose, 21/11/21)

Le Big Brother tricolore d'Al-Sissi

Mais la surveillance qualité française au service du régime égyptien va plus loin que le désert et s'insinue dans le monde numérique. En 2013, les Émirats arabes unis, via l'entreprise Etimad, commandent à la PME française Nexa Technologies un logiciel de surveillance d'Internet pour le compte du Caire : Cerebro, effectif dès l'année suivante. À l'été 2014, une autre entreprise française, Ercom-Suneris (rachetée en 2019 par Thales) met au point un dispositif d'écoutes téléphoniques et de géolocalisation en Égypte, Cortex Vortex. Enfin, le moteur de recherche Exalead, conçu par Dassault Système, permet au MID (le service de renseignement militaire égyptien) de mettre en rapport toutes ces bases de données (« Surveillance Made in France », Disclose, 23/11/21).

L'implantation de ces systèmes de surveillance devait être approuvée par l'Etat français via son service de contrôle des biens à double usage (SBDU). Le 10 octobre 2014, le SBDU approuve tacitement le déploiement de Cerebro, avant d'émettre un avis favorable à celui de Cortex Vortex quelques semaines plus tard.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Al-Sissi, 65 000 personnes ont été emprisonnées dans les geôles égyptiennes pour des raisons politiques, et 3 000 autres ont disparu. Des interpellations facilitées par le Big Brother tricolore formé par Cerebro, Cortex Vortex et Exalead. Suite à une première série de révélations touchant Nexa Technologies en 2017, Stéphane Salies et Olivier Bohbot, dirigeants de Nexa, ont été mis en examen pour « complicité d'actes de torture et disparitions forcées » le 17 juin 2021. L'entreprise a quant à elle été mise en examen le 12 octobre pour « complicité d'actes de torture et de disparitions forcées en Égypte entre 2014 et 2021 ».

L'exécutif français, entre le déni et le prétexte antiterroriste

Face à ces révélations et à cette fuite d'une ampleur sans précédent, l'exécutif français a rapidement, mais laconiquement, réagi par la voix de Gabriel Attal. Le 24 novembre, à la sortie du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement annonce l'ouverture par la ministre des Armées d'une enquête interne, notamment car « la détention et la diffusion de documents classifiés [...] constituent une violation flagrante du secret de la défense nationale et mettent en péril la poursuite de nos opérations de renseignement au profit de la sécurité de nos concitoyens ». Une plainte contre X pour recel de violation du secret de la défense nationale va donc être déposée. Accessoirement, cette enquête devra aussi « vérifier que les règles fixées pour cette coopération ont effectivement été mises en œuvre » - ce que contredisent justement les documents publiés par Disclose...

Il faudra attendre plus de deux semaines après le début des révélations, pour que Jean-Yves Le Drian, le principal artisan de la relation franco-égyptienne (en tant que ministre de la Défense entre 2012 et 2017 puis ministre des Affaires étrangères depuis 2017), réagisse publiquement. Après avoir refusé à plusieurs reprises de répondre aux journalistes de Complément d'enquête, il est interrogé le 7 décembre sur l'opération Sirli par la commission des Affaires étrangères au Sénat.

Face aux sénateurs et sénatrices, le ministre joue d'abord la surprise : « Votre interrogation, c'est aussi la mienne » (Public Sénat, 7/12/21). Il reconnaît à mots couverts l'existence de la mission Sirli, mais invoque le bon vieux prétexte de la lutte anti-terroriste en rappelant, avec force trémolos, les exactions de l'État islamique : « Dans le cadre de cette coopération contre le terrorisme, des moyens de renseignements ont été déployés pour notre propre sécurité. » Une justification qui passe mal, quand les militaires eux-mêmes alertent sur l'absence de lutte contre le terrorisme dans la mission.

Le Drian assure également aux parlementaires que « le processus d'échange de ces données est conçu de telle manière que ces données ne peuvent servir à guider des frappes », avant de répéter son incompréhension face aux révélations de Disclose. Même son de cloche pour François Hol-



Visite officielle du maréchal Al-Sissi en France en décembre 2020 (photo Elysée.fr)

lande, président de la République au moment de la mise en place de l'opération. Après avoir feint l'ignorance devant les journalistes de Complément d'enquête, il reconnaît le 29 novembre avoir initié l'opération Sirli mais affirme n'avoir « jamais reçu une information quelconque comme quoi (sic) cela avait été détourné » (Journal de 20h de France 2, 29/11/21). Il soutient que, s'il avait été mis au courant, il aurait fait cesser la coopération.

Une fois encore, l'enquête révèle pourtant les inquiétudes des militaires français face à l'utilisation à des fins de répression contre des civils des données transmises aux Égyptiens ; inquiétudes qui ont été adressées à leur hiérarchie. Il est donc difficile de croire que le ministre de la Défense et que le chef des armées en exercice au moment des faits n'en savaient rien...

Du côté du commandement actuel des armées, silence radio. Contactée par les journalistes à l'origine des révélations, l'équipe d'Emmanuel Macron (qui ne pouvait qu'être au courant des dérives) renvoie vers la ministre des Armées Florence Parly, qui, elle, refuse de communiquer sur les dispositifs antiterroristes (Complément d'enquête, 25/11/2021). La DRM et l'État-major ont également refusé tout commentaire.

Un parlement qui peine à se saisir du dossier

Face au silence de l'exécutif, certains parlementaires veulent des réponses. Dans un communiqué de presse du 21 novembre, les député.e.s de la France insoumise déclarent déposer une résolution demandant l'ouverture d'une commission d'enquête sur les révélations des Egypt papers. Les sénateurs et

sénatrices écologistes ont également appelé le procureur François Molins à saisir la Cour de justice de la République (*Télérama*, 30/11/21).

Mais dans les faits, ces procédures ont peu de chances d'aboutir, notamment à cause du caractère secret défense de l'opération. Pour auditionner des agents des services de renseignement dans le cadre d'une commission d'enquête, il faut l'accord du Premier ministre ou de la ministre de tutelle, accord qu'il serait bien étonnant de voir donné dans ce cas. De plus, en pleine année électorale pour l'Assemblée nationale comme pour l'Élysée, ce scandale risque d'être vite balayé sous le tapis.

Un député cependant affiche une infatigable pugnacité dans ce dossier : Sébastien Nadot, ex-LREM qui déplore « l'absence de contrôle parlementaire » dans ce genre d'affaires et estime que le parlement est « complètement aplati, et n'assume pas ses responsabilités constitutionnelles » (Blast, 11/12/21). Devant l'inaction parlementaire, il est selon lui nécessaire de se tourner vers la justice nationale voire internationale. Il a d'ailleurs annoncé vouloir déposer une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (Complément d'enquête, 25/11/21).

Selon Disclose et Amnesty International, la complicité des autorités françaises dans les exécutions illégales menées par l'Égypte serait établie au regard de la résolution 56/83 de l'Assemblée générale des Nations unies, dont l'article 16 précise qu'un État ayant agi « en connaissance des circonstances du fait internationalement illicite » doit être considéré comme « internationalement responsable pour avoir agi de la sorte ».

Nicolas Butor

MONGO BÉTI, PORTRAIT D'UNE FIGURE DE LA LUTTE ANTICOLONIALE

À l'occasion des 20 ans de la mort de Mongo Béti, le 7 octobre 2001, retour sur son parcours littéraire et personnel, entièrement consacré à décrire et dénoncer la colonisation.

Alexandre Biyidi Awala, professeur agrégé de lettres, écrivain sous les pseudonymes d'abord d'Eza Boto pour son premier roman *Ville cruelle* puis de Mongo Béti pour les onze autres.

Enfance, études et vocation d'écrivain

Né au Cameroun en 1932, dans le village d'Akometam, au cœur de la forêt équatoriale, il fréquente d'abord l'école primaire des missionnaires catholiques dans la petite ville de Mbalmayo. Il suit le cycle secondaire, comme pensionnaire au petit séminaire d'Akono, en sixième et cinquième, et ensuite au lycée Leclerc à Yaoundé, capitale du Cameroun. Après son bac en 1951, il obtient une bourse pour continuer ses études en France, à la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence puis à la Sorbonne à Paris.

Dès le début de son séjour en France, il publie dans la revue *Présence africaine*, fondée en 1947 par Alioune Diop, des articles incisifs, *Problèmes de l'étudiant noir*, *Afrique noire littérature rose*, puis une nouvelle en 1953, *Sans haine et sans amour*, qui a pour cadre la révolte des Mau-Mau au Kenya, et un roman *Ville cruelle* en 1954, où l'on reconnaît, dans la ville de Tanga, la topographie de la ville de Mbalmayo de son enfance. Pour le roman suivant, *Le pauvre Christ de Bomba*, paru en 1956, il adopte le pseudo de Mongo Béti (fils des Béti, son ethnie, en ewondo, sa langue natale). Il enchaîne avec deux autres romans, *Mission terminée*, en 1957, qui obtient le prix Sainte-Beuve, et *Le Roi miraculé*, 1958.

La revue *Preuves* l'envoie en 1958 et 1959 au Cameroun en reportage, le premier article est publié sous le titre *Lettre de Yaoundé, 1958* et le second *Tumultueux Cameroun*. Cet essai dans la profession de journaliste, qui lui convenait particulièrement, est sans lendemain, probablement parce que le contexte politique de la guerre menée au Cameroun par le gouvernement

français contre les nationalistes de l'UPC (Union du Peuple Camerounais), couverte par un épais silence en France, ne lui laissait guère les coudées franches pour s'exprimer.

Une carrière dans l'enseignement

Privé de sa bourse par le gouvernement camerounais mis en place dans le cadre de la loi-cadre Defferre, Alexandre Biyidi Awala, pour continuer ses études, travaille d'abord un an, en 59-60, comme maître auxiliaire à Rambouillet. Il passe le CAPES en 1960 et, après un an de stage au Centre Pédagogique Régional de Paris, il est nommé au Lycée Henri Avril à Lamballe dans les Côtes du Nord, aujourd'hui Côtes d'Armor. Parallèlement il prépare l'Agrégation. En 1965 il est nommé dans un CES de la banlieue de Rouen. Il est admis à l'Agrégation en 1966 et intègre le lycée Corneille à Rouen, où il exercera jusqu'à sa retraite en 1993.

En octobre 2019, le magazine mensuel *Notre temps* diffuse une enquête, menée près de son public de retraités, sur l'enseignant qui les a le plus marqués pendant leur scolarité. Parmi les témoignages qui sont publiés, il en est un qui concerne Mongo Béti, celui de Francis Chouville, 66 ans, Avalon (89) : « J'ai fait toutes mes études, de la dixième (CE1) à la prépa HEC, au lycée Corneille de Rouen, dont je suis originaire. En quatrième et en seconde, j'ai eu un professeur de français exceptionnel : il s'appelait Monsieur Biyidi. Camerounais d'origine et Breton par alliance, il plaisantait en se présentant comme "le plus noir des Bretons, à moins que ce ne soit l'inverse"[...] Agrégé de lettres il a su nous communiquer sa passion pour la langue française en nous faisant aimer les classiques et surtout en nous enseignant l'étymologie. Il était la décontraction même, maniant un humour fin et recherché. Ses cours étaient des moments de pur plaisir. Beaucoup plus tard, j'ai appris que, sous le nom de plume de Mongo Béti,

Alexandre Biyidi Awala était un grand écrivain, connu pour son opposition au régime camerounais de l'époque ainsi qu'à l'esprit colonialiste qui persistait dans les pouvoirs publics français. Pourtant cet écrivain engagé ne nous a jamais fait ressentir ou imposé ses opinions politiques. »

Ayant atteint ses soixante ans en 1992, Alexandre Biyidi Awala décide de prendre sa retraite. Il part en décembre 1993.

L'écrivain engagé

Pendant une dizaine d'années, après le début de sa carrière de professeur, il n'avait rien publié, absorbé par la préparation du concours de l'Agrégation, un projet de thèse et son activité professionnelle. L'actualité politique vient le tirer de cette vacance de l'écriture. Au Cameroun, à la fin de l'année 1970, se déroule le procès du dernier chef de l'insurrection nationaliste de l'UPC, Ernest Ouandié, capturé dans le maquis de l'Ouest Bamiléké, en guerre contre le régime dictatorial de Ahidjo, imposé par la force militaire française en 1960, et celui d'un évêque, Mgr Albert Ndongmo, accusé de complicité. Ouandié est condamné à mort le 5 janvier 1971 et exécuté le 15 janvier en compagnie de deux autres condamnés. Mgr Ndongmo, ayant requis sa grâce, sera condamné à la réclusion à perpétuité. Les organes d'information en France, *AFP*, *Le Monde*, relaient une version officielle qui omet les nombreuses irrégularités du procès, torture des prisonniers, interdiction à leurs avocats, dont Me Jean-Jacques De Felice, d'entrer au Cameroun. Le comité de défense de Ouandié, présidé par Théodore Monod, comprenant notamment Paul Ricoeur, se mobilise en vain dans l'indifférence générale. Mongo Béti décide alors d'exposer en détail ce pan occulté de l'histoire du Cameroun qui va de 1950 à 1970. François Maspéro édite le livre sous le titre de *Main Basse sur le Cameroun* qui sort fin juin 1972. Le ministre de l'Intérieur Raymond

Marcellin signe un décret d'interdiction du livre, qui est saisi chez l'éditeur. S'ensuivent pour Mongo Beti quelques années de tracasseries politico judiciaires qu'il appellera « le goulag de la corbeille à papier ». En effet il est sommé de remettre au commissariat tous les papiers français en sa possession, l'administration lui déniait sa qualité de Français. Il conteste cette décision en justice, défendu par Me Colette Auger du cabinet parisien de Roland Dumas et Me Annie Epelbaum du barreau de Rouen. Les syndicats enseignants se mobilisent, une pétition nationale est lancée. Le procès, de renvoi en renvoi, finit par avoir lieu au palais de justice de Rouen le 16 février 1976. Il est très bref car le Procureur, représentant de l'État, déclare d'entrée de jeu que l'administration a fait une erreur et qu'il se rallie à la demande d'Alexandre Biyidi Awala. Maspéro, dans la foulée, obtiendra l'annulation du décret d'interdiction de *Main basse sur le Cameroun* par le Tribunal administratif de Paris.

Toutes ces péripéties ont redonné à Mongo Beti l'envie d'écrire. Deux romans paraissent en 1974 *Perpétue et l'habitude du malheur* et *Remember Ruben*. Dès lors il va mener de front ses deux activités d'écrivain et de professeur avec un emploi du temps minutieusement organisé qui ne laisse aucune place à la distraction. Ce qui l'accompagne dans cet emploi du temps sévère c'est l'écoute inlassable des artistes de jazz, dont il est un amateur érudit. Cette passion le tient depuis ses vingt ans, quand il est arrivé en France. Dans le *Dictionnaire de la négritude*, publié en 1989 à L'Harmattan, il écrit de nombreuses notices sur les grands artistes de jazz. Il désignera même à ses proches le titre qu'il souhaitait qu'on joue le jour de ses obsèques : *Tickle toe* de Lester Young.

La revue Peuples Noirs-Peuples Africains

Les années soixante dix furent intenses. Après le combat contre la censure de *Main basse sur le Cameroun*, Mongo Beti décide de fonder une revue pour offrir aux jeunes et moins jeunes intellectuels et auteurs noirs un espace de libre expression. Il baptise cette revue bimestrielle, de deux cents pages en moyenne, *Peuples Noirs-Peuples Africains*. Ce projet ambitieux, entrepris sans autres moyens que les ressources familiales, en travail et en argent, se concrétise en janvier 1978. Les parutions se succéderont jusqu'en avril 1991. Le siège de la revue

fut d'abord à Paris puis à Rouen, au domicile familial, par mesure d'économie. Des universitaires qui ont étudié la revue ont dénombré deux cent cinquante contributeurs. Beaucoup de ces contributions sont devenues des références. Mais la revue n'a jamais atteint un seuil de diffusion suffisant pour équilibrer ses comptes. Tenir treize ans fut déjà un exploit. En plus de l'énorme travail de production de la revue, Mongo Beti publie trois romans : *La ruine presque cocasse d'un polichinelle* (1979), *Les Deux Mères de Guillaume Ismaël Dzewatama* (1983), *La revanche de Guillaume Ismaël Dzewatama* (1984), un essai : *Lettre ouverte aux Camerounais ou la deuxième mort de Ruben Um Nyobé* (1986) et, avec Odile Tobner, un *Dictionnaire de la négritude* (1989).

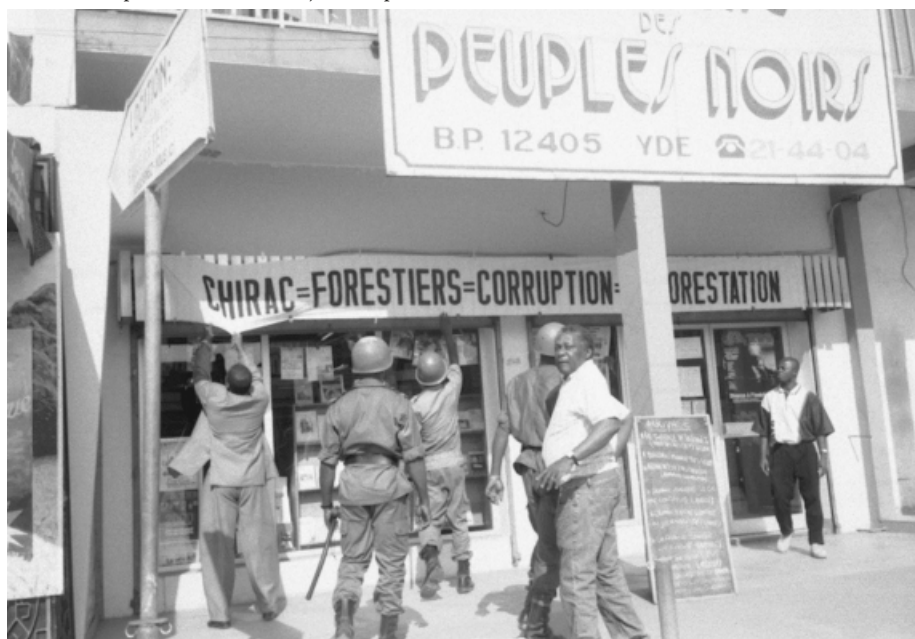
Le retour au Cameroun

Après quelques voyages au Cameroun en 1991 et 1992, Mongo Beti part s'y installer fin décembre 1993. Il a le projet d'ouvrir une librairie à Yaoundé et de développer l'agriculture et l'élevage dans son village. Dans un essai, *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun* (1993) il décrit le pays tel qu'il l'a retrouvé, dans un état de déshérence qu'il met en scène ensuite dans trois romans : *L'histoire du fou* en 1994, *Trop de soleil tue l'amour* en 1999 et *Branle-bas en noir et blanc* en 2000. La mort met un terme, le 7 octobre 2001, au combat de toute une vie. Mais ces dix dernières années auront été les plus éprouvantes de son existence. Vivre, travailler, militer sous la dictature est un calvaire quotidien. Accueilli à son retour par une foule de jeunes pleins

d'espoir, il est l'objet d'une surveillance et d'une persécution policière permanentes qui iront jusqu'à une agression en pleine rue et une arrestation lors d'une manifestation. Il organise en effet des comités citoyens pour dénoncer les abus du régime. Il alimente la presse d'opposition de nombreuses contributions bénévoles qui constituent un tableau très cru du système Biya, corrompu et cruel, précieux témoignage pour l'histoire. Ces articles ont été réunis par Philippe Bissek dans *Mongo Beti à Yaoundé 1991-2001*. Il viendra enfin témoigner à Paris, en janvier 2001, de ce qu'est le système français au procès intenté à François-Xavier Verschave par trois dictateurs d'Afrique centrale pour le livre *Noir silence*.

Toute l'œuvre de Mongo Beti met en scène la situation coloniale en Afrique sous ses divers aspects, effondrement des sociétés traditionnelles, écrasement des mouvements d'émancipation, création d'une classe dirigeante asservie et corrompue. Le tableau est d'un réalisme qui pourrait être désespéré s'il ne montrait la résistance des plus opprimés, les femmes, les jeunes, héros obscurs de luttes quotidiennes contre la malédiction du destin. Ce réalisme que, dès ses premiers articles, il désignait comme la voie nécessaire de la création africaine est aussi ce qui en fait la force et l'éloquence. Le réel parle de lui-même. La critique coloniale stigmatisa l'auteur comme « engagé » mais la vérité lui assura l'attention durable des générations de lecteurs.

Odile Tobner



Mongo Béli devant la librairie des Peuples noirs à Yaoundé. La police de Biya arrache la banderole mise en place pour dénoncer le sommet France-Afrique en janvier 2001. (Photo Odile Tobner)

HISTOIRE(S) ET PRÉSENT DE LA FRANÇAÏRIQUE (2)

Deuxième partie de l'entretien avec Thomas Borrel (militant de l'association Survie), Amzat Boukari-Yabara (historien), Benoît Collombat (journaliste) et Thomas Deltombe (éditeur), co-directeurs de l'ouvrage collectif *L'Empire qui ne veut pas mourir, une histoire de la Françafrique*, paru au Seuil en octobre 2021. Nous les interrogeons sur l'actualité de la Françafrique, la façon dont elle s'est adaptée pour se perpétuer, mais également sur ce que leurs recherches et analyses peuvent apporter aux luttes sociales et politiques en cours.

La Françafrique a été annoncée morte ou moribonde de nombreuses fois. Vous démontrez qu'elle reste au contraire bien vivante, grâce à des évolutions. Pouvez-vous résumer ce que sont les invariants de la Françafrique au cours des 70 dernières années, mais également ses variables d'ajustement ? Quels sont les dates ou événements clés de ces ajustements ?

Thomas Borrel : Celles et ceux qui annoncent régulièrement la « mort » de la Françafrique se gardent bien de la définir : cela leur permet de désigner un état donné des relations franco-africaines, en général celles que ces personnes ont connues et documentées, parfois en côtoyant de près certains réseaux ou personnages clés. Ces observateurs constatent que le monde a changé, que ce qu'ils observent désormais ne ressemble plus à « leur » monde, à celui auquel ils se réfèrent lorsqu'ils utilisent le terme « Françafrique ». L'idée dominante, au sein des journalistes spécialisés comme des universitaires, est ainsi de constater la « fin d'une époque » tantôt avec la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide, tantôt avec l'entrée de plein pied de l'Afrique dans l'économie néolibérale mondialisée au tournant des années 2000. D'autres décrètent que c'est l'explosion actuelle des intérêts économiques étrangers concurrents, au premier rang desquels la Chine, qui « cloue le cercueil de la Françafrique », pour reprendre l'expression des deux auteurs du livre *La Chinafrique* paru en 2008. Tout ce petit monde oublie, volontairement ou non, de s'interroger sur les mécanismes structurels qui permettent aux relations spéciales que la France entretient avec l'Afrique de perdurer : le franc CFA, la francophonie, la coopé-

ration militaire, etc.

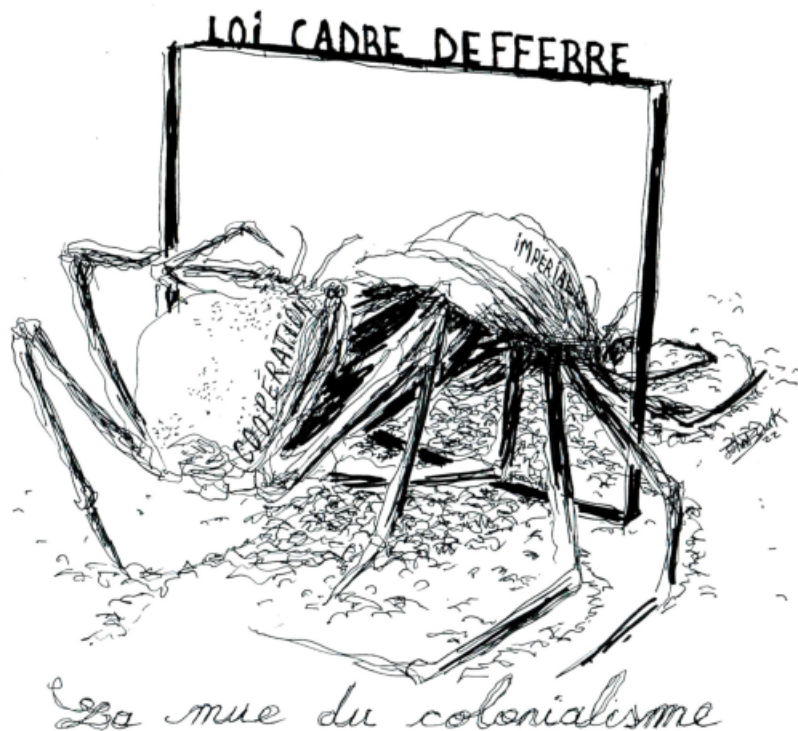
Thomas Deltombe : Comme nous l'expliquons dans l'introduction du livre, la « Françafrique » est, selon nous, un système de domination néocolonial qui plonge ses racines dans la période coloniale. Il s'agit d'une mue du colonialisme permettant aux élites françaises de préserver leurs avantages et leurs intérêts, en se délestant de ce que la colonisation coûte pour mieux se concentrer sur ce qu'elle rapporte. La « décolonisation » telle qu'elle a été pratiquée par la France en Afrique apparaît dès lors comme un processus de rationalisation. Elle cherche à éviter les coûts politiques et économiques qu'occasionne la répression des mouvements indépendantistes (qui ont lourdement amputé les finances publiques, tant en Indochine qu'en Algérie) et que menace d'entraîner le modèle assimilationniste qui sert de socle idéologique à la colonisation française (et qui suppose l'octroi de droits socio-politiques aux colonisés et une redistribution massive de richesses vers les colonies). L'enjeu est alors, dans les milieux coloniaux dits « progressistes », d'imaginer un aménagement du système, non pas pour y mettre fin mais, au contraire, pour le préserver : un mantra que l'on retrouve dans la politique française en Afrique jusqu'à aujourd'hui.

On passe ainsi d'un mode d'administration directe, celui de l'impérialisme formel, à un mode d'ingérence plus souple, que le concept d'impérialisme informel nous semble bien résumer, qui permet d'encadrer plus discrètement la souveraineté des anciennes colonies grâce à des mécanismes de « coopération » aux plans militaire, monétaire, économique, juridique, culturel, linguistique, etc.

Thomas Borrel : On passe en fait à des mécanismes de domination plus subtils, qui reposent sur la manipulation des préférences des personnes ciblées par une communication ou, de façon plus générale, plongées dans un univers culturel qui joue sur leurs perceptions. C'est quelque chose de désormais bien documenté quant aux mécanismes d'incitation de la publicité ou sur la « fabrique du consentement » chère à Noam Chomsky pour expliquer le rôle des médias en politique. En géopolitique, on parle pudiquement de « soft power » et concernant la Françafrique, cela se double de mécanismes de « hard power » : les interventions militaires françaises, l'ingérence monétaire directe, les coups tordus et barbouzeries...

Thomas Deltombe : La chronologie que nous avons adoptée entend relativiser les « ruptures » que les historiens ont tendance à mettre en exergue quand ils évoquent les relations franco-africaines : la fin de la Seconde Guerre mondiale (1945), les indépendances africaines (1960), la fin de la guerre froide (1989), etc. Nous avons fait un choix différent qui indique que ces apparentes ruptures cachent en réalité des transitions plus subtiles.

Nous définissons six grandes étapes dans l'évolution progressive de la Françafrique. D'abord, son émergence qui, après un rappel de ses racines coloniales anciennes, court de 1940 jusqu'à la loi-cadre Defferre de 1956-1957. En maturation pendant de longues années, cette dernière loi marque une étape importante dans la transition du système colonial au système néocolonial.



(ou plus) ? Y a-t-il des évolutions et quelles sont-elles ?

Thomas Borrel : C'est sans doute un aspect qu'il ne nous a pas été possible de creuser de façon satisfaisante dans ce livre, faute de temps et de place : nous ne revenons pas de façon détaillée sur le racisme systémique qui imprègne la police et, de façon plus générale, l'ensemble des institutions françaises. Ni sur les passerelles idéologiques entre les méthodes de répression coloniale et les politiques sécuritaires dans les quartiers populaires français, comme avec l'état d'urgence de l'automne 2005 par exemple. Mais nous revenons évidemment sur la doctrine de la guerre révolutionnaire, théorisée au sein de l'armée française et mise en œuvre par différentes dictatures alliées, jusqu'à l'aile dure du régime Habyarimana au Rwanda qui prépare puis met en œuvre le génocide des Tutsis en appliquant ces méthodes. De nos jours, cette doctrine imprègne la prétendue « guerre contre le terrorisme », même si les méthodes de quadrillage ont été remplacées par des techniques modernes de renseignement.

Nous illustrons surtout la façon dont le racisme structure la mise en place de politiques criminelles et leur acceptation collective en France, par l'absence de débat public à ce sujet. Nous proposons ainsi des clés de compréhension pour porter en France le combat antiraciste.

Nous revenons aussi de façon détaillée sur les liens organiques entre les appareils répressifs d'Afrique francophone et la police et l'armée françaises : la coopération policière et militaire franco-africaine est en effet au cœur de la constitution puis du maintien de ces régimes. Certains d'entre eux, comme les dictatures successives au Tchad, sont d'ailleurs des chasses gardées de l'armée française, qui s'impose comme un acteur à part entière : des officiers peuvent ainsi, du fait d'un attachement individuel à des pays qui ont marqué leurs carrières, de relations interpersonnelles qu'ils ont nouées et de considérations géostratégiques liées au maillage militaire français, imposer une ligne politique. Cela devient d'autant plus facile lorsque ces gradés deviennent ensuite ambassadeurs de France, comme cela a été le cas il y a quelques années au Burkina Faso et au Mali, ou consultants qui facilitent les relations entre les palais africains et Paris.

Prolongeant la dynamique ainsi enclenchée, comme le montre la deuxième partie, la Communauté imaginée par le régime gaulliste (1958) et les indépendances minées par les mécanismes de coopération (1960), débouchent sur un système ultra-centralisé, autour de Jacques Foccart, qui triomphe à partir de 1962.

Dans les années 1970, détaillées dans une troisième partie, une contestation croissante de la politique française mène à une batterie de réformes permettant d'affiner le système : de nouveaux accords de coopération monétaire sont signés ; la plupart des accords de défense passés entre les autorités françaises et leurs homologues africaines sont révisés ; Foccart lui-même est démis de ses fonctions officielles en 1974. Ce qui n'empêche nullement, au contraire, le système de se perpétuer et les dérives affairistes, liées notamment à l'explosion des cours du pétrole, de se multiplier.

Le milieu des années 1990, marqué par le soutien français aux génocidaires rwandais (1994) et par la calamiteuse tentative de sauvetage de Mobutu, quelques jours avant la mort très symbolique de Jacques Foccart (en 1997), amorce une nouvelle étape. Le gouvernement français engage une importante réforme de la Coopération, tentée en 1995 lorsqu'Alain Juppé était à Matignon et finale-

ment réalisée en 1998 par le gouvernement de Lionel Jospin.

C'est dans cette perspective qu'il faut également analyser la période contemporaine, qui fait l'objet des deux dernières parties. Les « scandales » liés à la Françafrique (Elf, Angolagate, etc.) et la contestation qui s'ensuit, font émerger le thème de la « rupture », refrain qu'ont entonné tour à tour les présidents Sarkozy, Hollande et Macron. Mais cette rupture se traduit en fait par de simples réformes, parfois cosmétiques, qui tentent une fois de plus de « moderniser » la relation franco-africaine, à l'exemple de la refonte des accords de défense sous Nicolas Sarkozy, après le sauvetage contesté d'Idriss Déby au Tchad en février 2008, ou du replâtrage du système CFA annoncé par Emmanuel Macron et Alassane Ouattara fin 2019. Bref : de nouveaux ajustements pour faire perdurer le système.

Quel tableau dresser des relations entre le complexe militaro-industriel, l'armée et la police en France (notamment dans la manière d'aborder les quartiers populaires, les populations afrodescendantes...) et dans les pays africains ? Y a-t-il des invariants, des doctrines qui sous-tendent ces relations sur les soixante dernières années

Si l'on veut parler d'évolutions, on peut mentionner la tendance à la réduction des effectifs de coopérants militaires et policiers, mais toujours dans un souci de préserver une influence significative, surtout dans un contexte de concurrence croissante. Car évidemment, la coopération militaire d'Israël et de la Russie, croissantes, donnent l'impression que les lignes bougent. Mais le fait qu'il y ait une concurrence étrangère n'a rien de « nouveau », et ces pays tentent, exactement comme la France, d'accroître leur influence à l'international et d'ouvrir au passage quelques petits marchés supplémentaires pour leur industrie de l'armement.

Aujourd'hui, à qui profite la Françafrique ? Quels avantages, quels bénéfices en tirent ses acteurs ? S'organisent-ils toujours en réseaux ?

Benoît Collombat : Malgré les déclarations officielles successives sur sa prétendue « fin », la Françafrique profite toujours à une élite politique et économique franco-africaine désireuse de continuer à verrouiller l'ordre social en place, malgré les mouvements de révoltes qui se multiplient. « Je suis très attaché à la stabilité des États, même quand nous sommes face à des dirigeants qui ne défendent pas nos valeurs ou peuvent être critiqués », disait ainsi Emmanuel Macron, en mai 2017, dans une interview publiée par *Jeune Afrique* juste avant son élection. Le « sentiment anti-français » si souvent agité par Paris n'est en réalité pas un rejet des Français et des Françaises mais bien de la politique menée par Paris en Afrique. Là encore, rien de nouveau : dès les années cinquante, ce « sentiment anti-français » était brandi de la même manière pour tenter de discréditer la contestation de l'ordre colonial.

Ce système de domination profite également à un noyau d'entreprises françaises à travers toute une série de mécanismes (AFD, Coface, Bpifrance, prêts du Trésor...) qui constituent le versant institutionnel de la Françafrique.

Elle profite encore à un continuum militaro-économique, théorisé par les autorités françaises à travers la « diplomatie d'influence » et l'interventionnisme militaire français qui peut être « rentabilisé », pour reprendre la formule du chef d'état-major des armées (2014-2017) Pierre de Villiers en 2016. Ce dernier préconise alors la création d'une « *task force* de réservistes de l'armée

qui seraient issus du monde de l'entreprise, chargés de remporter les contrats post-intervention dans le sillage des armées françaises », en se servant « des expériences réussies dans plusieurs pays du Sahel depuis le début des opérations Serval et Barkhane ».

Au-delà des mécanismes institutionnels, même si les figures les plus marquantes et hautes en couleur (comme le mercenaire Bob Denard ou l'ancien super-gendarme Paul Barril) ont disparu ou ont passé la main, la Françafrique profite à des réseaux affairistes qui n'ont jamais vraiment disparu du paysage.

C'est par exemple le cas de Michel Tomi (longtemps associé à Robert Feliciaggi assassiné en 2006), surnommé le « parrain des parrains corses » pour ses liens présumés avec le crime organisé. Ce proche de Charles Pasqua dirige une grande partie des jeux en Afrique de l'Ouest (notamment les paris du PMU au Gabon et au Cameroun). Des écoutes téléphoniques révélées par *Mediapart* en 2020 révèlent à quel point ce symbole de la Corsafrique, dont le frère fait partie des brigades motorisées de la préfecture de police de Paris aux méthodes particulièrement musclées, conserve ses entrées au plus haut sommet de l'État. Tomi a notamment des liens étroits avec l'ancien patron du renseignement intérieur sous la présidence Sarkozy, Bernard Squarcini, désormais au service du groupe IVMH. Soupçonné de blanchiment, de fraude fiscale et de corruption par la justice française, Tomi est finalement condamné à un an de prison avec sursis et 375 000 euros d'amende. Une nouvelle génération d'intermédiaires a pris le relais. Ainsi, l'ancien garde du corps d'Emmanuel Macron, ex-chargé de mission à l'Élysée, Alexandre Benalla, fasciné par l'ancien intermédiaire Alexandre Djouhri (poursuivi notamment dans l'affaire libyenne), multiplie désormais les contacts avec la Françafrique tout en lançant sa société de sécurité et d'intelligence économique...

Au final, cet ensemble de connexions ne constitue pas un « réseau » pyramidal ou convergeant vers un seul homme à l'image de la toile d'araignée des anciens « réseaux Foccart ». On pourrait plutôt évoquer l'image du rhizome, concept cher aux philosophes Gilles Deleuze et Félix Guattari désignant la racine multiple d'une plante, une structure évoluant en permanence. Mais toujours au service des mêmes intérêts...

Les enjeux qui occupent le débat public actuellement (le changement climatique, la crise de la démocratie et la montée de l'extrême-droite, le sexisme) semblent de prime abord bien éloignés de la question de la Françafrique. Y a-t-il malgré tout des liens et lesquels ?

Amzat Boukari-Yabara : Toutes ces thématiques ont une histoire coloniale. La destruction des écosystèmes en lien avec le pillage des matières premières, la gabegie de ressources énergétiques obtenues à vil prix qui dérègle le climat ou alimente les centrales nucléaires, l'avancée du désert ou la déforestation industrielle du deuxième « poumon vert » de la planète... Il y a des enjeux environnementaux en arrière-plan de la Françafrique, tout au long de son histoire. Et aujourd'hui, cyniquement, pour un certain nombre de régimes français comme le Gabon d'Ali Bongo ou le Congo de Denis Sassou Nguesso, le greenwashing permet de communiquer au nom de la défense du climat tout en alimentant des trafics ou des réseaux de corruption avec la complicité directe ou indirecte d'ONG et de lobbies internationaux, sans compter les multinationales qui prétendent être « éco-responsables ».

Au plan démocratique, la société française s'est construite sur un mythe universaliste et assimilationniste : la III^e République a été celle de l'expansion coloniale et de la légitimation du racisme, qui ne sont pas remises en cause par les dirigeants actuels, comme l'a montré François Hollande en rendant hommage à Jules Ferry lors de son investiture en mai 2012. Après la Seconde Guerre mondiale, la répression féroce des mouvements indépendantistes et surtout la guerre d'Algérie se sont traduites dans l'Hexagone par l'identification des ressortissants d'origine africaine à un « ennemi intérieur », légitimant à leur encontre une violence policière systémique. La crise du système français de démocratie représentative et les violences policières contre les Gilets Jaunes ont pour « nouveauté » d'apparaître pour des pans de la population éloignés des quartiers populaires. Or, les habitants de ces quartiers, en particulier ceux qui sont originaires des anciennes colonies, n'ont jamais été représentés au sein de la République et ont toujours subi des violences, symboliques ou physiques, de la part des représen-

tants des institutions françaises. L'extrême-droite ne fait que capitaliser sur cette histoire de discrimination et sur un sentiment de supériorité puissamment ancré dans une partie de la population qui se croit « d'origine française » tout simplement en fonction de sa couleur de peau. Les commentaires médiatiques à l'occasion de la récente entrée de Josephine Baker l'ont montré : des journalistes ont cru bon de vanter un « exemple de parfaite intégration », termes qu'ils n'auraient pas utilisés pour une autre immigrée états-unienne – mais avoir la peau noire prime sur le reste.

Plus étonnant, on a vu apparaître dans les milieux d'opposants africains la conviction que Marine Le Pen mettrait fin à la Françafrique car son discours de « la France aux Français » lui permettrait de comprendre la demande de souveraineté exprimée par les Africains. Certains pensaient aussi que son rejet de la monnaie Euro sous-entendrait de mettre fin au franc CFA. Ou que son discours sur la priorité française et le besoin de sécurité l'amènerait à fermer les bases militaires en Afrique pour rapatrier les soldats en France. Ce sont beaucoup de fantasmes car dans le fond, Marine Le Pen fréquente les pires dictatures africaines et promeut une économie néolibérale qui ne mettra pas fin aux mécanismes de prédation. Quant au dernier venu, Eric Zemmour, le fait qu'il nomme son mouvement « Reconquête » est symbolique d'un rêve de voir la France retrouver sa « grandeur », une lubie assumée qui a en réalité une évidente dimension coloniale.

Le sexisme a une histoire plus « universelle », moins intimement liée à la colonisation, mais celle-ci s'est évidemment greffée dessus : la question du sexisme est imprégnée d'une forme de colonialité, dans la conquête et la domination du corps et du statut social de l'autre. Les femmes colonisées ont ainsi subi une forme de « double peine ». La présence française en Afrique est en effet fortement masculine et le colonialisme contient une dimension patriarcale importante. Certes, les paysages politiques français et africains se sont féminisés. Des ministres comme Michelle Alliot-Marie ou Florence Parly ont assumé le visage autoritaire et militaire de la France en Afrique avec autant de conviction que leurs homologues masculins. On ne peut pas non plus faire l'impasse sur les discours de Macron tantôt stigmatisant les femmes africaines qui font trop d'enfants, tantôt vantant les femmes



Manifestation contre le sommet Afrique-France de Montpellier en octobre 2021

entrepreneuses qui seraient l'avenir de l'Afrique.

Votre livre souligne les évolutions de la Françafrique, notamment au cours des vingt dernières années, vers des régimes de fonctionnement moins spectaculaires, moins grossiers, plus insidieux. Si une première approche pour sortir de cet avatar du colonialisme a pu être la dénonciation des scandales, la sensibilisation du grand public, quelle(s) piste(s) verriez-vous pour renouveler les formes de lutte? Pour donner aux citoyens l'envie de se saisir du sujet et d'avoir de l'influence?

Thomas Deltombe : Le caractère « grossier » ou non des mécanismes français est une question d'appréciation. Lorsque l'armée française tire sur des manifestants devant l'hôtel Ivoire (Abidjan) en novembre 2004 ou à Téra au Niger fin novembre 2021, je ne sais si on peut dire que ce soit particulièrement subtil. Idem lorsqu'Emmanuel Macron se rend à Ndjamena (Tchad) en avril 2021 pour adouber le fils du dictateur Idriss Déby... De la même façon que nous regardons aujourd'hui les politiques menées dans les années 1960 ou 1970 comme caricaturales, les politiques des années 2010 ou 2020 apparaîtront sans doute rétrospectivement particulièrement grossières aux générations futures. D'abord parce que la communication s'adapte à chaque époque, ensuite parce que le travail historique permet de découvrir *a posteriori* ce qui était parfois caché à l'époque des faits. L'affaire Elf, pour ne prendre que cet exemple, a révélé à partir du milieu des années 1990 des scandales qui étaient en réalité bien antérieurs. Ce que les journalistes d'investigation

d'aujourd'hui tentent de découvrir sur tel ou tel aspect des présidences Sarkozy, Hollande ou Macron ne sera pleinement étayé (peut-être !) et accepté que dans bien des années.

Votre question amène à s'interroger sur ce qu'on appelle un « scandale ». En définissant la Françafrique comme un système biface, où les aspects « officiels » et « officieux » s'interpénètrent, nous tentons de montrer qu'il y a deux formes de scandales : ceux qui sont identifiés comme tels, à l'instar du financement illicite des campagnes électorales par exemple, et ceux qui ne sont pas identifiés comme tels, auxquels appartiennent une grande partie des mécanismes français institutionnels. Même dans leur aspects officiels, l'asservissement par la dette, l'ingérence par l'aide au développement, la prolifération de la finance offshore, le maintien de la présence militaire française en Afrique, les ventes d'armes aux régimes autocratiques, les politiques migratoires meurtrières constituent en eux-mêmes des scandales pas tellement moins honteux que l'affaire des diamants de Bokassa ou celle du Carrefour du développement. Il faut sortir de l'idée qu'il n'y a de scandales que cachés : beaucoup d'entre eux se déploient sous nos yeux. Notre livre cherche ainsi à rendre visible ce que trop de gens ont pris l'habitude de ne plus regarder. C'est une de nos contributions à la lutte que vous évoquez.

*Propos recueillis par Marie Bazin,
Jean-Paul Cazard et
Nicole Maillard-Déchenans*

L'ÉTAT FRANÇAIS COMPLICE DE TOTAL EN OUGANDA

Dans un rapport intitulé « Comment l'État français fait le jeu de Total en Ouganda » publié le 14 octobre 2021, *Survie*, *Les Amis de la Terre* et l'*Observatoire des Multinationales* mettent en lumière le soutien multiforme apporté par l'État français au méga-projet pétrolier de Total en Ouganda et les rouages qui expliquent ce soutien.

Comment des institutions publiques censées représenter l'intérêt général peuvent-elles se mettre ainsi au service du pétrole et des intérêts d'une entreprise multinationale dont les actionnaires sont plutôt à chercher du côté de Wall Street que de Paris ?¹. Selon le rapport, cela résulte d'une stratégie classique d'influence de Total combinant lobbying, communication et greenwashing d'une part, et de l'utilisation d'une « arme secrète » : les portes tournantes.

Le petit manège de Total

La pratique des portes tournantes, également appelée pantouflage, renvoie à « la manière dont Total parvient à débaucher temporairement ou définitivement des hauts fonctionnaires ou des élus, ou l'inverse, à placer certains de ses anciens cadres au cœur de l'appareil d'État ». Parmi les cas les plus emblématiques, on retrouve Patrick Pouyanné, PDG de Total, qui a officié dans plusieurs cabinets ministériels avant d'arriver au sein de la major, ou Jean-Claude Mallet, qui a longtemps travaillé au ministère de la Défense puis à celui des Affaires étrangères pour devenir directeur des affaires publiques à Total en 2019. Le rapport donne de nombreux autres exemples d'allées et venues entre Total et des institutions publiques, à toutes les échelles. C'est ainsi que l'on retrouve d'ancienn.e.s salarié.e.s de Total au cabinet de Macron, au ministère des Affaires étrangères, à l'Agence Française de Développement, dans différentes institutions financières publiques comme Bpifrance ou l'Agence des Participations de l'État... et inversement ! De ce brassage d'individus découle un mélange des genres toxique entre institutions publiques et intérêts privés.

Confusion des genres

Les conséquences désastreuses du projet de Total pour le climat, l'environnement et les droits humains sont largement documentées² et dénoncées de toutes parts, des communautés locales à des ONG internationales en passant par des rapporteurs spéciaux de l'ONU. Malgré un double discours sur un prétendu attachement au respect des normes sociales et environnementales, le soutien de la diplomatie française au projet de Total est franc et massif, de son ambassade à Kampala qui fait la promotion de Total dans le pays, jusqu'au plus haut sommet de l'État. En mai 2021, Emmanuel Macron écrivait une lettre à son homologue Yoweri Museveni, au pouvoir depuis plus de 35 ans, pour le féliciter de sa récente réélection, pourtant permise par une modification de la constitution ayant fait sauter la limite d'âge d'éligibilité, et marquée par des soupçons de fraude et la répression d'opposants. Dans la foulée, il l'assurait de son engagement à approfondir la présence économique française en Ouganda, faisant directement référence au projet pétrolier de Total comme « opportunité majeure d'intensifier les échanges entre nos deux pays et d'élargir encore notre coopération ». Ici, le soutien à des intérêts privés justifie un soutien aveugle à un régime autoritaire. Le régime ougandais a en effet la main dure avec les opposants au projet pétrolier. Les pressions, intimidations et arrestations ne font que s'intensifier. En août 2021, le gouvernement ougandais a suspendu une cinquantaine d'ONG, dont AFIEGO, une des associations opposantes au projet pétrolier, également impliquée dans l'action en justice menée en France contre Total³. En octobre, plusieurs arrestations, dont celles de 7 membres d'AFIEGO, ont eu lieu dans diffé-

rentes régions d'Ouganda. Tandis qu'ils étaient retenus en prison, le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, Franck Riester, était en déplacement en Ouganda. Pourtant alerté de la situation, il affirmait fièrement dans un tweet sa détermination à intensifier les relations économiques entre la France et l'Ouganda.



Capture d'écran d'un tweet de Franck Riester, lors de sa visite en Ouganda (25/10/2021).

Des intérêts communs à « sécuriser »

La convergence des intérêts économiques entre Total et les pouvoirs ougandais et français se matérialise d'un point de vue sécuritaire. Total ne se contente pas seulement de faire appel à des sociétés privées pour sécuriser ses installations – Saracen, l'une d'entre elles, a d'ailleurs récemment annoncé le recrutement de 6500 personnels de sécurité supplémentaires pour protéger les installations pétrolières (*Monitor*, Uganda Edition, 8/10/21). La major coopère avec la police pétrolière ougandaise créée spécialement pour ce projet, ainsi qu'avec les forces militaires ougandaises déployées dans la zone, et dont les effectifs montent en puis-

1. Sauf mention contraire, toutes les citations de l'article sont issues du rapport « Comment l'État français fait le jeu de Total en Ouganda »

2. Voir le rapport « Un cauchemar nommé Total – Une multiplication alarmante des violations des droits humains en Ouganda et Tanzanie », 20 octobre 2020 -

Les Amis de la terre, *Survie*

3. Voir le site <https://www.totalautribunal.org/>

sance depuis quelques mois. Les équipes de Total forment la police et l'armée aux « principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme » d'un côté, et de l'autre elles les accompagnent dans leurs déplacements dans les communautés, à l'occasion desquels des pressions sont régulièrement exercées contre les opposants. Total, croyant rassurer des rapporteurs de l'ONU qui l'avaient interpellée, a reconnu avoir obtenu de Museveni

que la police et les autorités locales informent systématiquement l'entreprise de toute activité d'ONG ou de journalistes dans la zone pétrolière. Total a également annoncé qu'un protocole d'accord avec les autorités policières et militaires ougandaises était en cours d'élaboration. Le pouvoir français apporte également son grain de sel à cet arsenal sécuritaire, notamment via la coopération militaire. En effet, l'armée ougandaise

est formée depuis juillet 2016 par la 27e Brigade d'infanterie de montagne française. Une partie des troupes ougandaises, censées défendre l'ouest de l'Ouganda face à un groupe rebelle de la RDC, est mobilisée dans la zone pétrolière pour protéger les installations pétrolières de Total.

Pauline Tétillon

PREMIÈRE VICTOIRE JUDICIAIRE CONTRE TOTAL

Le 15 décembre 2021, la Cour de cassation a donné raison aux associations françaises et ougandaises – dont Survie – dans leur combat contre le géant pétrolier Total concernant les impacts de son méga projet pétrolier en Ouganda sur les droits humains et l'environnement. Elle a définitivement attribué la compétence de juger cette affaire au tribunal judiciaire, alors que Total demandait qu'elle soit portée devant les tribunaux de commerce (voir communiqué de Survie, 15/12/21). Cette première victoire est importante car elle crée une jurisprudence dont la portée dépasse l'affaire même, puisqu'elle indique que des acteurs non commerçants (associations, syndicats...) peuvent choisir la juridiction de leur choix dans leurs procès intentés contre des entreprises sur des questions de droits humains ou environnementaux, là où les entreprises cherchent à les orienter vers les tribunaux de commerce, dédiés aux litiges commerciaux entre entreprises et dont les magistrats sont élus par et au sein des entreprises (cf. *Billets* n°294, février 2020). Mais il aura fallu deux ans de bataille procédurale avant d'espérer que

l'affaire puisse être jugée sur le fond.

Cela montre la difficulté de lutter contre l'impunité des multinationales, organisations puissantes, aux montages complexes, qui plus est exerçant un pouvoir d'influence majeur sur les États et même sur le droit. La loi devoir de vigilance votée en France en 2017, dont cette affaire est la première utilisation, offre un levier inédit pour engager la responsabilité des multinationales sur le plan judiciaire. C'est toujours la seule loi au monde qui permet de poursuivre une société mère concernant ses activités à l'étranger, y compris si elles sont menées par des structures juridiques différentes que sont ses filiales ou ses sous-traitants. Actuellement, des négociations sont en cours pour faire passer une directive à l'Union Européenne et un traité aux Nations Unies allant dans le même sens. Le vote de cette loi a été une grande victoire pour les associations promotrices de cette loi, même si la version finale comportait des limites, tant elle a été détricotée tout au long du processus législatif par des parlementaires soucieux de préserver la compétitivité des entreprises françaises et

hermétiques à leur lobbying (cf. *Billets* n°251, novembre 2015, et édito de *Billets* n° 265, février 2017). Ces associations ont d'ailleurs poursuivi leur combat législatif ces derniers mois, en parallèle de la bataille procédurale dans l'affaire Total Ouganda. Elles ont obtenu en octobre dernier le vote au Parlement d'un article donnant définitivement la compétence au tribunal judiciaire de Paris de juger toutes les affaires fondées sur la loi sur le devoir de vigilance. Si les affaires à porter devant la justice ne manquent pas - six autres en plus de Total Ouganda sont en cours contre des entreprises françaises¹ -, il est probable que d'autres combats procéduraux restent à mener.

1. Total sur ses émissions de gaz à effet de serre, Téléperformance sur les atteintes aux droits des travailleurs dans ses centres d'appel à travers le monde, XPO Logistics sur l'externalisation abusive de ses activités, EDF sur la violation des droits des populations autochtones dans le cadre de la construction d'un parc éolien au Mexique, Suez sur l'accès à une eau potable de qualité au Chili, Casino sur la déforestation, les atteintes aux droits des populations autochtones et le travail forcé au Brésil et en Colombie. Voir sur <https://plan-vigilance.org/les-affaires-en-cours/>

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles¹, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélevement automatique, nous contacter de contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

¹ La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€